

corporations qui peuvent s'aider elles-mêmes, qui n'ont pas besoin d'aide pour prospérer. Après, on s'occupera des organismes d'État, parce que, telle qu'elle est, l'entreprise privée ne peut presque pas réussir, à cause des taxes et des impôts, à effectuer les remboursements de capital taxé et à défrayer le coût des avantages sociaux qu'elle est obligée de donner à ses employés. L'entreprise privée—la petite entreprise, le petit manufacturier—à tous les problèmes économiques sur le dos. C'est elle qui paie toutes les sortes de plans et de «rataplans» dont l'État ne cesse de la surcharger.

Je plaide au nom de la petite entreprise, et je sais qu'elle a droit d'exister. Elle devrait avoir toute la considération possible de l'État, avant de s'incarner dans de grands organismes socialistes, de grandes affaires centralisées. Nous nous devons de nous décentraliser, de garantir la vente et les capitaux nécessaires à la petite entreprise. Ainsi, nous obtiendrons de meilleurs résultats que ces corporations géantes, qui finiront par faire disparaître tous les petits.

• (3.10 p.m.)

[Traduction]

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Corporation de développement du Canada a beaucoup retenu l'attention du public au cours des années, et notamment ces derniers mois. Le gouvernement a attentivement prêté l'oreille aux discussions et a préparé un projet de loi qui est le reflet de l'opinion avérée.

Le principe du bill à l'étude était discuté officieusement dès 1963. Le bill a été lu pour la première fois à la Chambre le 25 janvier et pour la deuxième fois le 3 mars, après un débat exhaustif et très approfondi. Le public a alors été invité à présenter des mémoires au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Ce comité a reçu un grand nombre de mémoires et de lettres et entendu divers témoins, y compris le ministre des Finances (M. Benson) et des représentants de l'Association canadienne des courtiers de placements, de la Chambre de commerce du Canada et de l'Association du Barreau canadien, ainsi que plusieurs particuliers.

Il est indéniable qu'une grande partie du public appuie le projet d'une Corporation de développement du Canada. D'autre part, il est vrai que presque chacun envisage la Corporation à sa façon. Comme les amendements dont nous sommes saisis et les discours des néo-démocrates l'indiquent, ce parti a certainement une conception très différente de celle du gouvernement à l'égard de la Corporation. Je dirais que l'opposition officielle semble n'y rien discerner, et que le parti du Crédit social, qui croit avoir trouvé certains remèdes à tous les maux économiques, n'en envisage pas le fonctionnement de la même façon que le gouvernement.

D'utiles suggestions ont été faites au comité dans les mémoires et par les témoins; quant aux autres commentaires, le ministre les a reçus directement. Les représentants du gouvernement ont examiné le bill avec les intéressés, notamment des représentants de la Bourse. Le gouvernement a pu tenir compte de toutes ces opinions en appuyant des amendements proposés à l'étape du comité et je reviendrai là-dessus tout à l'heure. Malgré tous les débats publics, on se fait encore, dans bien des

[M. Latulippe.]

milieux, une conception erronée de la Corporation de développement du Canada, que partagent de toute évidence nos vis-à-vis. J'aimerais exposer à nouveau brièvement la position du gouvernement vis-à-vis des questions fondamentales, dans l'espoir de dissiper ces conceptions erronées.

D'aucuns prétendent que les buts de la Corporation sont trop vagues et que son conseil d'administration ne saura trop à quoi s'en tenir. Les députés comprendront que la CDC proposée dans le bill sera une institution statutaire et que ses objectifs ne pourront être modifiés que par une loi du Parlement. La Corporation de développement du Canada fonctionnera, à quelques exceptions près et en cas de nécessité, en vertu de la loi sur les corporations du Canada et fera concurrence aux autres compagnies du secteur privé. C'est à dessein que nous avons donné à la CDC des objectifs de large portée. Des dispositions restrictives l'empêcheraient de remplir les fonctions qui lui sont assignées dans le bill. Ses administrateurs doivent se sentir libres d'établir de nouvelles politiques pour faire face à de nouvelles situations. Ainsi la CDC marchera de pair avec les autres compagnies canadiennes qui réussissent.

Des critiques du bill doutent de l'opportunité de sa présentation. Selon eux, la CDC devrait fonctionner dans le cadre de politiques ministérielles précises sur le développement industriel et l'appartenance étrangère et ne devrait pas être établie avant qu'on ait bien défini ces politiques. Le gouvernement ne songe pas actuellement à faire une déclaration qui englobe toute la politique industrielle.

• (3.20 p.m.)

Les programmes actuels du gouvernement démontrent qu'il s'intéresse à développer notamment un secteur de fabrication puissant, une industrie canadienne des communications vraiment distincte, et à encourager l'exploitation des ressources, surtout dans les régions reculées du Canada. Ces programmes définissent amplement notre politique industrielle. J'espère que le gouvernement fera sa déclaration sur la propreté étrangère avant que la CDC se mette à l'œuvre. Toutefois, le bill lui-même établit clairement l'orientation canadienne de la CDC.

Le rôle primordial de la Corporation sera d'aider à modeler et à réaliser l'avenir plutôt qu'à racheter le passé. Selon les termes mêmes du bill, la Corporation «aidera à développer et à maintenir des corporations fortes contrôlées et dirigées par des Canadiens dans le secteur privé...» La Corporation tiendra compte de cet objectif en examinant ses diverses possibilités d'investissement. Indépendamment de notre politique sur la propriété étrangère, la CDC ne sera pas un acheteur de dernier recours. La Corporation est une réalisation positive en vue d'encourager la participation des Canadiens dans l'industrie en mettant en commun les capitaux et les compétences en gestion d'entreprises, et afin d'encourager aussi la rationalisation de l'industrie canadienne.

On a beaucoup parlé à l'intérieur comme à l'extérieur du Parlement du risque de conflits entre l'intérêt national et la rentabilité. D'autres semblent croire qu'on ne saurait concilier les deux. Le gouvernement rejette cette affirmation. On prétend que le conseil se laissera influencer par l'intérêt national aux dépens de la rentabilité. La CDC étant une société légale, ses administrateurs sont